

Dispositif de formation pratique Bachelor en soins infirmiers par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Modalités d'application du cadre général de réalisation et d'évaluation pour la Formation Pratique.

PREAMBULE

La formation pratique est définie comme une mise en situation professionnalisante de l'étudiant·e en contexte clinique afin qu'il-elle développe des compétences professionnelles, relationnelles et sociales requises et qu'il-elle acquière l'attitude réflexive indispensable à l'interrogation de sa pratique et à la promotion de nouveaux savoirs.

Ce document fait référence au Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 27 août 2024, Dispositif de la formation pratique Bachelor of Science en Soins infirmiers ainsi qu'au règlement général des études de la Haute Ecole de la Santé La Source.

CONTEXTE NORMATIF

La formation pratique du Bachelor VAE est conçue en emploi et se déroule prioritairement sur le lieu de travail de l'étudiant·e. Au terme de la 2^{ème} période de formation pratique VAE (PFP VAE 2), l'étudiant·e démontre les compétences attendues d'un·e professionnel·le de niveau Bachelor en soins infirmiers. L'évaluation des compétences se réfère au référentiel de compétences du PEC 2022.

Les périodes de formation pratiques dans le Bachelor VAE (PFP) sont constituées de 2 modules et représentent 22 crédits ECTS. Selon le parcours de formation et professionnel de l'étudiant·e, une période de formation pratique (de durée à déterminer) peut être demandée dans un contexte de soins différent pour permettre le développement et la validation de l'ensemble des compétences.

Horaires de travail

L'étudiant·e en emploi répond aux exigences du poste dans lequel il est en fonction et il-elle travaille selon les horaires prévus par le service.

La durée de la 1^{ère} PFP VAE est de 35 jours ou 280 heures de travail, soit 10 ECTS. Il se déroule de la 1^{ère} à la dernière semaine du 2^{ème} semestre de printemps. La durée de la 2^{ème} PFP VAE est de 45 jours ou 360 heures, soit 12 ECTS. Il se déroule de la 1^{ère} à la dernière semaine du 3^{ème} semestre d'automne.

Encadrement

Les périodes de formation pratique sont placées sous la responsabilité d'un·e praticien·ne formateur·trice (PF) nommé·e par l'institution de soins et préparé·e à ce public spécifique par l'institution de formation, selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution. La haute école de la Santé la Source organise au moins une séance d'accompagnement des PF par année en visioconférence.

Des modalités de collaboration sont convenues entre le-la PF et l'enseignant-e de référence désigné-e par l'école. L'enseignant-e se déplace sur le lieu de stage pour la signature du contrat pédagogique tripartite ainsi que pour l'évaluation de la formation pratique. Une rencontre complémentaire peut être demandée par le-la PF ou l'étudiant-e.

En cas d'absence du-de la PF, les modalités de suivi et d'encadrement sont à discuter entre le lieu de formation pratique et l'institution de formation.

CONTRAT TRIPARTITE

Selon l'article 11 de la convention sur la formation pratique HES-SO, un contrat pédagogique tripartite est conclu entre l'étudiant-e, le-la PF désigné-e par l'institution et le-la formateur-trice désigné-e par le site de formation. Le contrat pédagogique tripartite est défini lors d'une rencontre formalisée entre ces trois acteur-trices dès le début ou éventuellement avant la période de formation pratique.

Le contrat tripartite est établi pour chaque période de formation pratique et précise l'ensemble des contributions spécifiques, les implications et les « droits et devoirs » des trois partenaires. Ce contrat tripartite définit les objectifs d'apprentissage, les moyens mis en œuvre pour les atteindre, les modalités d'évaluation prévues ainsi que les dates d'évaluations. Les liens entre les objectifs et le développement des compétences professionnelles sont nommés. La nature du travail personnel de l'étudiant-e est également précisée en présence des trois partenaires. Ces précisions permettent d'optimiser la période de formation en adaptant et en personnalisant les contributions de chacun.

Les objectifs d'apprentissage, élaborés par l'étudiant-e sont obligatoirement discutés avant le début de la formation pratique avec l'enseignant-e de référence. Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de prendre rendez-vous avec l'enseignant-e.

Une négociation tripartite a ensuite lieu entre l'étudiant-e, le-la PF et l'enseignante de référence. Dans la règle, la négociation tripartite se situe au début de période de formation pratique. Le contrat tripartite est signé par les 3 partenaires lors de cette rencontre.

Il est également de la responsabilité de l'étudiant-e de télécharger les documents informatiques concernant la formation pratique (contrat pédagogique tripartite et document d'évaluation des rôles et compétences) sur l'intranet VAE.

EVALUATION DES PERIODES DE FORMATION PRATIQUE

L'évaluation du module de formation pratique VAE_1 est formative, celle du module de formation pratique VAE_2 est sommative. Ces deux évaluations (formative et sommative) des compétences professionnelles sont placées sous la responsabilité du-de la PF. L'enseignant-e de la HEdS La Source l'accompagne et le soutien dans ce processus d'évaluation mais il-elle n'influence pas la décision du PF.

Les modalités d'évaluation sont explicitées lors de l'établissement du contrat tripartite : bilan de départ, objectifs, portfolio et auto-évaluation.

L'évaluation offre à l'étudiant l'opportunité de situer la qualité de ses apprentissages, les connaissances attendues par rapport aux niveaux taxonomiques définis. L'évaluation apprécie l'aptitude de l'étudiant à mettre en œuvre ses compétences. Elle se réfère aux rôles et compétences professionnelles visées par le référentiel de compétences. L'appréciation donnée porte sur l'ensemble des compétences.

L'évaluation est réalisée sur le document « *Evaluation des compétences* » établi par la filière relative à la formation VAE, il est identique au 3^{ème} année Bachelor en soins infirmiers. Les modules de formation pratique sont validés et crédités par l'école à partir de l'appréciation octroyée par le PF (minimum E selon l'échelle en vigueur dans la filière).

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de remettre à l'Ecole les originaux signés du rapport d'évaluation des compétences et du contrat pédagogique tripartite dès la fin de la période de formation pratique.

Le premier module de formation pratique étant formatif (résultat entre A et E), seul le deuxième module de formation pratique peut être échoué. Dans ce cas, il peut être répété une fois selon des modalités spécifiques adaptées au cursus de l'étudiant-e et aux exigences de la formation.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e se rend coupable d'un comportement fautif

L'abandon d'une période de formation pratique est considéré comme un échec, ceci indépendamment du nombre de jours réalisés.

Lorsqu'une période de formation pratique est échouée, elle est répétée en lieu et place de la PFP suivante. Les cas particuliers sont évalués par le doyen /responsable de la filière Soins Infirmiers du site.

ABSENCES

En cas d'absence, l'étudiant-e en emploi est tenu-e d'informer l'enseignant-e de référence de la période de formation pratique et le-la responsable du programme Bachelor VAE.

Durant la PFP, l'étudiant-e peut, dans la mesure du possible, et en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique compenser ses jours d'absence afin de permettre l'évaluation du module.

Une période de formation pratique interrompue ne permet pas l'obtention des crédits. Elle peut être répétée

ETUDIANTS NE POUVANT EFFECTUER LES PERIODES DE FORMATION PRATIQUE SUR LEURS LIEUX DE TRAVAIL.

Le Bachelor VAE n'est pas une formation en emploi. Il est donc possible que des étudiants sans emploi suivent ce parcours. De même certains employeurs ne soutiennent pas le projet de formation des étudiants et dans ce cas n'acceptent pas la réalisation des périodes de formation pratique sur le lieu de travail.

Pour permettre aux étudiants concernés d'obtenir les 20 crédits ECTS, le service de formation pratique leur propose 2 périodes de formation pratique en fonction du cursus de l'étudiant-e et du calendrier des PFP du Bachelor en soins infirmiers. Le service de formation pratique met à disposition les lieux de pratique en tenant compte autant que possible du parcours de l'étudiant VAE et de ses projets.

Pendant ces périodes de formation pratique, l'étudiant-e répond aux exigences d'un poste de professionnel tout en cumulant un statut d'étudiant. Il-elle ne peut être compté-e dans l'effectif mais il-elle travaille selon les horaires prévus par le service.

BIBLIOGRAPHIE

Dispositif de formation pratique Bachelor of Science en Soins infirmiers, VAE 2019.

Dispositif de formation pratique HES-SO. Dispositions d'application du règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO relatives aux voies d'accès les plus courantes du 10 février 2015.

Plan d'étude cadre 2022, Bachelor of Sciences HES-SO en Soins infirmiers https://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/PEC_2022_Fil_BSc_Soins_infirmiers.pdf

Programme de formation Bachelor of Science en Soins infirmiers de la Haute école de Santé La Source.

Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers du 29 août 2022.

Lieu de période de formation pratique

Institution :

Service :

Site de formation :

Nom de l'étudiant·e :

Promotion :

Période du / au :

PFP VAE 1

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES – niveau 3^{ème} année Bachelor

Synthèse de l'évaluation :

Pistes/propositions pour le développement futur des compétences :

Nombre de jours d'absence non compensés : jours

Date et Signatures

Étudiant·e :
(a pris connaissance)

Praticien·ne formateur·trice
NOM PRENOM

Formateur·trice HES
NOM PRENOM

Résultat :

☐ A ☐ B ☐ C
☐ D ☐ E

Echelle d'attribution des notes

- A : Toutes les compétences sont acquises
- B : Toutes les compétences sont acquises à l'exception d'une compétence en voie d'acquisition
- C : Toutes les compétences sont acquises à l'exception de deux compétences en voie d'acquisition
- D : Trois compétences sont en voie d'acquisition
- E : Quatre compétences ou plus sont en voie d'acquisition

Compétences du rôle d'expert ou experte en soins infirmiers

Compétence Générique / Niveau Compétent : Garantir la sécurité des patient·es et la qualité des soins par des interventions infirmières adaptées aux particularités des situations et aux besoins des personnes, guidées par un modèle et une démarche de soins rigoureuse et fondées sur des résultats probants et des normes professionnelles.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Procède à une évaluation clinique systématique et rigoureuse de l'état physique et mental de la personne (Ab4)
- Fonde ses interventions de soins - préventives, thérapeutiques, palliatives, de réadaptation et de surveillance - sur son jugement et son raisonnement clinique (Ab1 et Ab4)
- Détermine les surveillances infirmières pertinentes dans chaque situation (Ab1)
- Fonde ses interventions sur les résultats de la recherche les plus probants (Ab4)
- Favorise le transfert des résultats de la recherche dans la pratique (Ab4)
- Favorise la continuité des soins dans les équipes intra et interprofessionnelles (Ab2)
- Applique, de sa propre responsabilité, les mesures d'urgence dans les situations de crise ou de catastrophe (Ab5)
- Evalue systématiquement le processus et les résultats des soins (Ab1)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐

En voie d'acquisition ☐

Non acquise ☐

Compétence Générique / Niveau Compétent : Agir avec humanisme dans sa pratique de soins infirmiers, individualisés et holistiques, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la personne, de respecter sa dignité et de favoriser son auto-détermination.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Etablit une relation de confiance et de partenariat avec les patient·es/client·es/proches (Ab6)
- Adopte une attitude empathique, bienveillante et non jugeante (Ab6)
- Respecte la dignité de la personne et les principes éthiques de la profession (Ab1 et Ab3)
- Respecte l'autonomie, les choix et préférences des personnes (Ab1 et Ab3)
- Soutient l'autogestion de la maladie et des traitements des personnes (Ab3)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐

En voie d'acquisition ☐

Non acquise ☐

Compétence du rôle de communicateur ou communicatrice

Compétence Générique / Niveau Compétent : Communiquer, oralement et par écrit, de manière adaptée et efficace avec les patient·es/client·es, les proches et les professionnel·les, afin de faciliter les relations et d'assurer le suivi des soins, dans toutes les situations cliniques.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Considère les patient·es/client·es comme des partenaires (Bb1) - Adapte la communication à la situation des patient·es/client·es (Bb4) - Utilise les outils de communication partagés au sein des équipes interprofessionnelles (Bb4) - Participe au développement d'une compréhension commune des situations (Bb2) - Repère les situations potentielles de conflit et aide à leur résolution (Bb2) - Utilise à bon escient les technologies de l'information et de la communication (Bb3) - Assure une documentation complète et systématique des soins visant la sécurité et la continuité (Bb3) - Respecte les dispositions légales liées aux transmissions écrites (Bb3)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de collaborateur ou collaboratrice

Compétence Générique / Niveau Compétent : Contribuer à la prise de décision partagée et aux actions concertées des équipes intra professionnelles et interprofessionnelles, dans une perspective de coordination des soins, en collaboration avec la patientèle/clientèle, dans toutes les situations de soins.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Respecte les compétences de l'équipe intra et interprofessionnelle (Cb1) - Co-construit le projet de soins interprofessionnel (interdisciplinaire) (Cb1-Cb4) - Exerce son leadership infirmier dans la collaboration interprofessionnelle (Cb3) - Accompagne, soutient et guide les membres de l'équipe intra professionnelle (Cb2) - Soutient le point de vue des patient·es/client·es dans la prise de décision partagée (Cb3) - Respecte les cadres éthiques et législatifs en vigueur (Cb3)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de leader

Compétence Générique / Niveau Compétent : Exercer un leadership clinique visant à influencer la pratique professionnelle et à assurer la qualité des soins, ainsi que la sécurité des patient·es, dans le respect des normes professionnelles.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Garantit que chaque patient·e/client·e est au centre de la démarche de soins (Db1) - Identifie les risques concernant la sécurité des patient·es, la qualité des soins et la protection des données (Db3) - Tient compte des principes de délégation et supervision dans la gestion de l'équipe intra professionnelle (Db4) - Utilise, de manière adaptée, les normes de qualité des soins et les outils et démarches qualité (Db2 et Db3) - S'appuie sur les normes professionnelles (standards de soins, code de déontologie, principes éthiques) (Db1) - Evalue systématiquement les prestations de soins et les normes de qualité des soins (Db2) - Identifie les besoins d'innovations et d'améliorations des soins (Db2) - Pose un regard critique sur son comportement de leader (Db4)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de promoteur ou promotrice de la santé

Compétence Générique / Niveau Compétent : Intégrer à sa pratique des interventions visant à maintenir et renforcer le niveau de santé et la qualité de vie des patient·es/client·es, des proches et des populations, en s'appuyant sur des modèles infirmiers et interdisciplinaires et en mobilisant les ressources du système de santé.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Identifie les besoins de santé des populations (Eb3) - Initie des actions de promotion de la santé et de prévention (Eb4) - Oriente les patient·es/client·es vers les soins de santé adaptés et les conseille (Eb2) - Aide les patient·es/client·es à prévenir, surmonter, vivre avec des restrictions fonctionnelles, des handicaps ou la maladie (Eb3) - Favorise l'empowerment des patient·es/client·es et défend leurs droits (Eb1) - Soutient les patient·es/client·es dans la gestion de leur santé (Eb3) - Mobilise des savoirs infirmiers et interprofessionnels (Eb2) - Tient compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins et du système de santé (Eb1) - Contribue au développement et à l'amélioration des mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie (Eb4)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle d'apprenant-formateur ou apprenante-formatrice

Compétence Générique / Niveau Compétent : Développer ses compétences et optimiser sa pratique professionnelle et celles de l'équipe en mobilisant rigueur scientifique, posture réflexive, apprentissage tout au long de la vie et interventions d'encadrement et de formation.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Saisit, dès la formation initiale, toutes les opportunités de développer ses compétences (Fb1)
- Contribue à la formation et l'encadrement des étudiants et du personnel d'assistance (Fb1)
- Identifie les questions de recherche pertinentes pour la pratique (Ab4-Fb2)
- Diffuse les résultats de recherche (Fb2)
- Intègre les savoirs expérientiels des patient·es/client·es et des collègues (Fb3)
- Planifie l'évolution de sa carrière (Fb4)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐En voie d'acquisition ☐Non acquise ☐**Compétence du rôle de professionnel ou professionnelle**

Compétence Générique / Niveau Compétent : S'impliquer par son discours et ses actes, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la qualité de vie des individus et de la société et dans le développement de la profession, en intégrant à sa réflexion les enjeux sociétaux et environnementaux.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Adopte une posture réflexive (Gb1)
- Prend position pour l'amélioration continue de la qualité des soins (Gb2)
- Adopte une attitude responsable pour sa propre santé et celle de ses collègues et adopte des mesures de promotion et de prévention (Gb4)
- Agit en cohérence avec les stratégies nationales et les cadres législatifs (Gb1)
- Utilise à bon escient les ressources humaines, financières et écologiques (Gb3)
- Représente sa profession avec compétence et s'implique pour son développement et sa reconnaissance (Gb2)
- Exerce sa profession de manière autonome, compétente et responsable (Gb2)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐En voie d'acquisition ☐Non acquise ☐

Lieu de période de formation pratique

Institution :

Service :

Site de formation :

Nom de l'étudiant·e :

Promotion :

Période du / au :

Répétition ☐

PFP VAE 2

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES – niveau 3^{ème} année Bachelor

Synthèse de l'évaluation :

Pistes/propositions pour le développement futur des compétences :

Nombre de jours d'absence non compensés : jours

Date et Signatures

Étudiant·e :
(a pris connaissance)Praticien·ne formateur·trice
NOM PRENOMFormateur·trice HES
NOM PRENOMRésultat¹:☐ A ☐ B ☐ C
☐ D ☐ E ☒ F¹Résultat

Seuil d'insuffisance une compétence ou plus non acquise

Echelle d'attribution des notes

- A : Toutes les compétences sont acquises
- B : Toutes les compétences sont acquises à l'exception d'une compétence en voie d'acquisition
- C : Toutes les compétences sont acquises à l'exception de deux compétences en voie d'acquisition
- D : Trois compétences sont en voie d'acquisition
- E : Quatre compétences ou plus sont en voie d'acquisition
- F : Une compétence ou plus est non acquise

Compétences du rôle d'expert ou experte en soins infirmiers

Compétence Générique / Niveau Compétent : Garantir la sécurité des patient·es et la qualité des soins par des interventions infirmières adaptées aux particularités des situations et aux besoins des personnes, guidées par un modèle et une démarche de soins rigoureuse et fondées sur des résultats probants et des normes professionnelles.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Procède à une évaluation clinique systématique et rigoureuse de l'état physique et mental de la personne (Ab4)
- Fonde ses interventions de soins - préventives, thérapeutiques, palliatives, de réadaptation et de surveillance - sur son jugement et son raisonnement clinique (Ab1 et Ab4)
- Détermine les surveillances infirmières pertinentes dans chaque situation (Ab1)
- Fonde ses interventions sur les résultats de la recherche les plus probants (Ab4)
- Favorise le transfert des résultats de la recherche dans la pratique (Ab4)
- Favorise la continuité des soins dans les équipes intra et interprofessionnelles (Ab2)
- Applique, de sa propre responsabilité, les mesures d'urgence dans les situations de crise ou de catastrophe (Ab5)
- Evalue systématiquement le processus et les résultats des soins (Ab1)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐

En voie d'acquisition ☐

Non acquise ☐

Compétence Générique / Niveau Compétent : Agir avec humanisme dans sa pratique de soins infirmiers, individualisés et holistiques, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de la personne, de respecter sa dignité et de favoriser son auto-détermination.

Niveau de développement 3^{ème} année

- Etablit une relation de confiance et de partenariat avec les patient·es/client·es/proches (Ab6)
- Adopte une attitude empathique, bienveillante et non jugeante (Ab6)
- Respecte la dignité de la personne et les principes éthiques de la profession (Ab1 et Ab3)
- Respecte l'autonomie, les choix et préférences des personnes (Ab1 et Ab3)
- Soutient l'autogestion de la maladie et des traitements des personnes (Ab3)

Commentaires éventuels

Appréciation globale

Acquise ☐

En voie d'acquisition ☐

Non acquise ☐

**Compétence du rôle de communicateur ou communicatrice**

Compétence Générique / Niveau Compétent : Communiquer, oralement et par écrit, de manière adaptée et efficace avec les patient·es/client·es, les proches et les professionnel·les, afin de faciliter les relations et d'assurer le suivi des soins, dans toutes les situations cliniques.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Considère les patient·es/client·es comme des partenaires (Bb1) - Adapte la communication à la situation des patient·es/client·es (Bb4) - Utilise les outils de communication partagés au sein des équipes interprofessionnelles (Bb4) - Participe au développement d'une compréhension commune des situations (Bb2) - Repère les situations potentielles de conflit et aide à leur résolution (Bb2) - Utilise à bon escient les technologies de l'information et de la communication (Bb3) - Assure une documentation complète et systématique des soins visant la sécurité et la continuité (Bb3) - Respecte les dispositions légales liées aux transmissions écrites (Bb3)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de collaborateur ou collaboratrice

Compétence Générique / Niveau Compétent : Contribuer à la prise de décision partagée et aux actions concertées des équipes intra professionnelles et interprofessionnelles, dans une perspective de coordination des soins, en collaboration avec la patientèle/clientèle, dans toutes les situations de soins.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Respecte les compétences de l'équipe intra et interprofessionnelle (Cb1) - Co-construit le projet de soins interprofessionnel (interdisciplinaire) (Cb1-Cb4) - Exerce son leadership infirmier dans la collaboration interprofessionnelle (Cb3) - Accompagne, soutient et guide les membres de l'équipe intra professionnelle (Cb2) - Soutient le point de vue des patient·es/client·es dans la prise de décision partagée (Cb3) - Respecte les cadres éthiques et législatifs en vigueur (Cb3)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐



Compétence du rôle de leader

Compétence Générique / Niveau Compétent : Exercer un leadership clinique visant à influencer la pratique professionnelle et à assurer la qualité des soins, ainsi que la sécurité des patient·es, dans le respect des normes professionnelles.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Garantit que chaque patient·e/client·e est au centre de la démarche de soins (Db1) - Identifie les risques concernant la sécurité des patient·es, la qualité des soins et la protection des données (Db3) - Tient compte des principes de délégation et supervision dans la gestion de l'équipe intra professionnelle (Db4) - Utilise, de manière adaptée, les normes de qualité des soins et les outils et démarches qualité (Db2 et Db3) - S'appuie sur les normes professionnelles (standards de soins, code de déontologie, principes éthiques) (Db1) - Evalue systématiquement les prestations de soins et les normes de qualité des soins (Db2) - Identifie les besoins d'innovations et d'améliorations des soins (Db2) - Pose un regard critique sur son comportement de leader (Db4)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de promoteur ou promotrice de la santé

Compétence Générique / Niveau Compétent : Intégrer à sa pratique des interventions visant à maintenir et renforcer le niveau de santé et la qualité de vie des patient·es/client·es, des proches et des populations, en s'appuyant sur des modèles infirmiers et interdisciplinaires et en mobilisant les ressources du système de santé.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Identifie les besoins de santé des populations (Eb3) - Initie des actions de promotion de la santé et de prévention (Eb4) - Oriente les patient·es/client·es vers les soins de santé adaptés et les conseille (Eb2) - Aide les patient·es/client·es à prévenir, surmonter, vivre avec des restrictions fonctionnelles, des handicaps ou la maladie (Eb3) - Favorise l'empowerment des patient·es/client·es et défend leurs droits (Eb1) - Soutient les patient·es/client·es dans la gestion de leur santé (Eb3) - Mobilise des savoirs infirmiers et interprofessionnels (Eb2) - Tient compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins et du système de santé (Eb1) - Contribue au développement et à l'amélioration des mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie (Eb4)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

**Compétence du rôle d'apprenant-formateur ou apprenante-formatrice**

Compétence Générique / Niveau Compétent : Développer ses compétences et optimiser sa pratique professionnelle et celles de l'équipe en mobilisant rigueur scientifique, posture réflexive, apprentissage tout au long de la vie et interventions d'encadrement et de formation.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Saisit, dès la formation initiale, toutes les opportunités de développer ses compétences (Fb1) - Contribue à la formation et l'encadrement des étudiants et du personnel d'assistance (Fb1) - Identifie les questions de recherche pertinentes pour la pratique (Ab4-Fb2) - Diffuse les résultats de recherche (Fb2) - Intègre les savoirs expérientiels des patient·es/client·es et des collègues (Fb3) - Planifie l'évolution de sa carrière (Fb4)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

Compétence du rôle de professionnel ou professionnelle

Compétence Générique / Niveau Compétent : S'impliquer par son discours et ses actes, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la qualité de vie des individus et de la société et dans le développement de la profession, en intégrant à sa réflexion les enjeux sociétaux et environnementaux.			
Niveau de développement 3 ^{ème} année			
- Adopte une posture réflexive (Gb1) - Prend position pour l'amélioration continue de la qualité des soins (Gb2) - Adopte une attitude responsable pour sa propre santé et celle de ses collègues et adopte des mesures de promotion et de prévention (Gb4) - Agit en cohérence avec les stratégies nationales et les cadres législatifs (Gb1) - Utilise à bon escient les ressources humaines, financières et écologiques (Gb3) - Représente sa profession avec compétence et s'implique pour son développement et sa reconnaissance (Gb2) - Exerce sa profession de manière autonome, compétente et responsable (Gb2)			
Commentaires éventuels			
Appréciation globale	Acquise ☐	En voie d'acquisition ☐	Non acquise ☐

